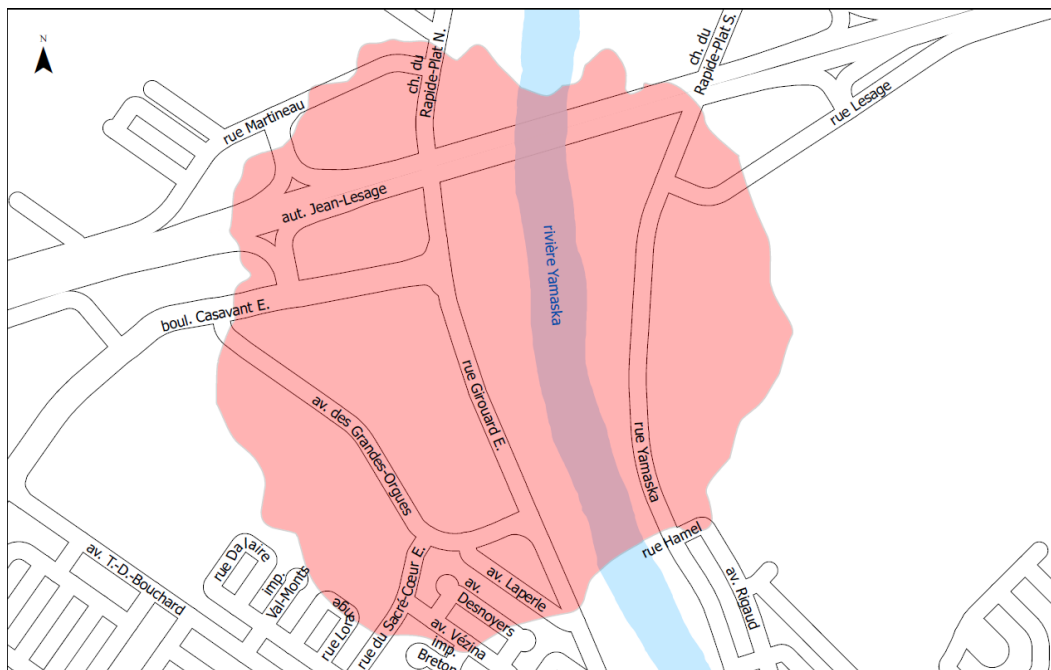


AVIS PUBLIC
AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
RÈGLEMENT NUMÉRO 350-139
(Districts Bois-Joli, Saint-Thomas-d'Aquin et Yamaska)

Le soussigné donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-139 par la résolution numéro 24-526 en date du 3 septembre 2024, tiendra une assemblée publique de consultation le **16 septembre 2024**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier le Règlement d'urbanisme numéro 350 afin d'interdire tout nouvel usage résidentiel, commercial et institutionnel ainsi que l'ajout de logements, sur une propriété se trouvant en tout ou partie dans le territoire affecté par le sulfure d'hydrogène (H₂S) émanant de l'usine d'épuration des eaux usées le tout, notamment, afin d'assurer la santé ou la sécurité des personnes.

Le territoire concerné est illustré sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse suivante : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 4 septembre 2024.

Le greffier par intérim de la Ville,



Me André Cordeau